

## BULLETIN D'ADHÉSION

Le (la) soussigné(e), ci-après désigné(e) adhérent, demande son adhésion au Plan d'Épargne Retraite Populaire de groupe de type multisupport Croissance Avenir PERP souscrit par l'AER (Association d'Épargne pour la Retraite - 1 rue Louis Lichou - 29480 Le Relecq-Kerhuon, inscrite sur le registre des Groupements d'Épargne Retraite Populaire - GERP - tenu par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution sous le N° 479 087 462/GP22) auprès de la société d'assurance Suravenir.

### ADHÉRENT

Monsieur  Madame

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom(s) : \_\_\_\_\_

Nom de naissance : \_\_\_\_\_ Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : [ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ] Ville : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Date de naissance : [ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ] Département de naissance : [ ][ ][ ][ ]

Ville de naissance : \_\_\_\_\_ Pays de naissance : \_\_\_\_\_

Tél. domicile : \_\_\_\_\_ Tél. portable : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

Situation professionnelle :  actif  étudiant/apprenti/élève  demandeur d'emploi  autre inactif

Profession (si demandeur d'emploi, profession antérieure) : \_\_\_\_\_

Code CSP correspondant à la profession<sup>(1)</sup> : [ ][ ][ ][ ][ ]

#### ◆ RÉSIDENCE FISCALE

• Êtes-vous résident fiscal français ?  Oui  Non

• Avez-vous une seule résidence fiscale ?  Oui  Non

Si vous avez répondu "non" à au moins une de ces questions, veuillez compléter la partie suivante :

• J'atteste être soumis à des obligations fiscales en tant que résident ou citoyen de l'État ou territoire suivant<sup>(2)</sup> : \_\_\_\_\_

Numéro fiscal (si résident fiscal étranger) : \_\_\_\_\_

• Je n'ai aucune obligation fiscale dans d'autres États ou territoires.

Si plusieurs pays de résidence fiscale, reportez la totalité sur papier libre daté et signé.

Dans le cas d'un "non" à l'une et/ou à l'autre des deux questions, l'adhésion au contrat Croissance Avenir PERP ne sera effective qu'après validation par Suravenir du dossier d'adhésion.

#### ◆ RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES<sup>(1)</sup>

• Exercez-vous, ou avez-vous exercé depuis moins d'un an une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante ?  Oui  Non

Si oui, quelle fonction ? [ ][ ][ ] Dans quel pays ? \_\_\_\_\_

• Une personne de votre famille ou de votre entourage exerce-t-elle ou a-t-elle exercé depuis moins d'un an une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante ?  Oui  Non

Si oui, quelle fonction ? [ ][ ][ ] Dans quel pays ? \_\_\_\_\_

Quel est votre lien avec cette personne ? [ ][ ][ ]

Dans le cas d'un "oui" à l'une et/ou à l'autre des deux questions, l'adhésion ne sera effective qu'après validation par Suravenir du dossier.

#### ◆ SITUATION FAMILIALE

Marié(e)  Célibataire  Pacsé(e)  Veuf(ve)  Divorcé(e)

Si marié(e), indiquez le régime matrimonial : \_\_\_\_\_ Nombre d'enfants à charge : \_\_\_\_\_

#### ◆ CAPACITÉ JURIDIQUE

Majeur :  capable  sous tutelle  sous curatelle  sous sauvegarde de justice

Mineur :  sous administration légale  sous tutelle  émancipé

Si mineur ou majeur sous tutelle ou curatelle, indiquez les nom et prénom(s) et l'adresse du (des) représentant(s) légal(aux) :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom(s) : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : [ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ] Ville : \_\_\_\_\_

#### ◆ TRANCHE DE REVENUS ANNUELS DU FOYER

Moins de 50 k€  50 à 100 k€  100 à 150 k€  Supérieurs à 150 k€

#### ◆ PATRIMOINE DU FOYER

Moins de 50 k€  50 à 100 k€  100 à 150 k€  150 à 750 k€  750 à 1 500 k€  Supérieur à 1 500 k€

#### ◆ OBJECTIF PRINCIPAL DU CONTRAT (UN SEUL CHOIX POSSIBLE)

Préparation à la retraite  Revenus/rentes  Autres (à préciser) : \_\_\_\_\_

# CARACTÉRISTIQUES DE VOTRE ADHÉSION AU CONTRAT CROISSANCE AVENIR PERP

## ◆ DATE PRÉVISIONNELLE DE DÉPART À LA RETRAITE

La date prévisionnelle de départ à la retraite de l'adhérent est le

(À défaut de précision, la date prévisionnelle de départ à la retraite sera calculée par Suravenir sur la base de l'âge légal de départ à la retraite en fonction de la réglementation en vigueur au moment de l'adhésion).

## ◆ VERSEMENT INITIAL

Cocher cette case s'il s'agit d'un transfert en entrée vers le PERP (dans ce cas, ne pas renseigner de montant pour le versement initial)

Versement initial : \_\_\_\_\_ €, sans frais

Réglé par chèque (libellé à l'ordre exclusif de Suravenir).

Pour tout versement, merci de bien vouloir préciser l'origine des fonds :  héritage/donation  cession de bien  vente d'actifs immobiliers

épargne déjà constituée  capitaux activité professionnelle  gains aux jeux  indemnisation/dommages intérêts

Pour les montants supérieurs ou égaux à 150 000 €, merci de joindre un justificatif<sup>(1)</sup>.

## ◆ CHOIX DU MODE DE GESTION DE LA RÉPARTITION DES SUPPORTS D'INVESTISSEMENT DE VOTRE CONTRAT

Choisir une seule option parmi celles proposées.

Je choisis la **gestion libre** pour déterminer librement les supports sur lesquels je souhaite investir et opte pour le cadre suivant :

avec sécurisation progressive du capital (**par défaut si aucune des 4 cases n'est cochée**),

sans sécurisation progressive du capital (**dans ce cas, vous demandez expressément à déroger à la sécurisation progressive du capital conformément au texte ci-après dont vous acceptez les termes en cochant la case "Sans sécurisation progressive du capital"**).

**Dérogation à la sécurisation progressive du capital.** Conformément à la possibilité qui m'est donnée par l'article R. 144-26 du Code des assurances, j'accepte expressément que l'organisme d'assurance gestionnaire du plan d'épargne retraite populaire auquel j'ai adhéré n'applique pas aux droits que je détiens au titre de ce plan la règle de sécurisation progressive telle que le prévoit ledit article. J'ai parfaitement conscience que ma demande peut avoir pour conséquence une diminution significative de la rente qui me sera versée lors de la liquidation de mes droits si l'évolution des marchés financiers d'ici là a été défavorable.

Je choisis la **gestion pilotée**, demande et accepte une gestion automatisée de la répartition des supports d'investissement de mon contrat, et notamment les arbitrages qui en résultent. J'opte pour le profil suivant (le détail des profils est donné en fin de notice) :

gestion pilotée sécurisée, conforme à la sécurisation progressive du capital,

gestion pilotée dynamique, dérogeant à la sécurisation progressive du capital (**dans ce cas, vous demandez expressément à déroger à la sécurisation progressive du capital conformément au texte ci-après dont vous acceptez les termes en cochant la case "Gestion pilotée dynamique, dérogeant à la sécurisation progressive du capital"**).

**Dérogation à la sécurisation progressive du capital.** Conformément à la possibilité qui m'est donnée par l'article R. 144-26 du Code des assurances, j'accepte expressément que l'organisme d'assurance gestionnaire du plan d'épargne retraite populaire auquel j'ai adhéré n'applique pas aux droits que je détiens au titre de ce plan la règle de sécurisation progressive telle que le prévoit ledit article. J'ai parfaitement conscience que ma demande peut avoir pour conséquence une diminution significative de la rente qui me sera versée lors de la liquidation de mes droits si l'évolution des marchés financiers d'ici là a été défavorable.

## ◆ RÉPARTITION DU VERSEMENT INITIAL

En cas de choix de la gestion libre uniquement.

Je répartirai mon versement initial sur les supports suivants<sup>(3)</sup>.

Dans le cadre de la sécurisation progressive du capital, la répartition entre les fonds en euros et les unités de compte doit respecter celle détaillée dans le tableau ci-dessous.

Durée séparant la date d'arrêt des comptes du PERP de la date de mise en service de la rente	Pourcentage minimum du capital et des versements investis sur les fonds en euros
Moins de 2 ans	90 %
Entre 2 et 5 ans	80 %
Entre 5 et 10 ans	65 %
Entre 10 et 20 ans	40 %
Plus de 20 ans	Libre

Nom du support	Code ISIN (12 caractères)	Répartition	Nom du support	Code ISIN (12 caractères)	Répartition
		%			%
		%			%
		%			%
		%			%

Total : 100 %

## ◆ BÉNÉFICIAIRES<sup>(1)</sup>

Cochez une seule option parmi les deux proposées.

L'adhérent désigne comme bénéficiaire(s) en cas de décès avant la date de mise en service de la rente :

son conjoint non séparé de corps ou la personne avec laquelle il a conclu un pacte civil de solidarité (Pacs) en vigueur à la date du décès, à défaut ses enfants nés ou à naître, vivants ou représentés par parts égales, à défaut ses héritiers en proportion de leurs parts héréditaires y compris les légataires universels,

autres bénéficiaires à désigner ci-dessous (si nécessaire, joindre un papier libre daté et signé) :

Nom	Prénom(s)	Date de naissance	Lieu de naissance	Adresse	Quote-part
					%
					%

À défaut, le conjoint de l'adhérent.

Total : 100 %

# OPTIONS DE VOTRE ADHÉSION AU CONTRAT CROISSANCE AVENIR PERP

## ◆ MISE EN PLACE ET RÉPARTITION DES VERSEMENTS PROGRAMMÉS <sup>(1)(4)</sup>

(Veuillez compléter, par ailleurs, le mandat de prélèvement ci-joint et joindre un relevé d'identité bancaire sur lequel apparaissent les codes IBAN et BIC (ou SWIFT)).

Montant : \_\_\_\_\_ €, sans frais

Périodicité :  mensuelle (minimum 30 €)  trimestrielle (minimum 90 €)  semestrielle (minimum 180 €)  annuelle (minimum 360 €)

Jour de versement <sup>(5)</sup> :  1<sup>er</sup>  8  20  dernier jour du mois/trimestre/semestre/année

Je choisis un ajustement annuel du montant de mes versements programmés

Si vous avez choisi la **gestion pilotée**, vos versements seront répartis selon l'orientation de gestion choisie.

Si vous avez choisi la **gestion libre** et souhaitez une répartition différente de celle de votre versement initial, veuillez indiquer ci-dessous le(s) support(s) d'investissement <sup>(3)(5)</sup> de vos versements programmés.

Dans le cadre de la sécurisation progressive du capital, votre répartition entre le fonds en euros et les unités de compte doit respecter celle détaillée dans le tableau de la partie "répartition du versement initial" du bulletin d'adhésion.

Nom du support	Code ISIN (12 caractères)	Répartition	Nom du support	Code ISIN (12 caractères)	Répartition
		%			%
		%			%
		%			%
		%			%

Total : 100 %

# VALEUR DE TRANSFERT DE VOTRE ADHÉSION AU CONTRAT CROISSANCE AVENIR PERP <sup>(1)</sup>

La valeur de transfert de l'adhésion est égale à la somme des valeurs de transfert de chaque support d'investissement.

Compte tenu du caractère multisupport du contrat et d'un versement réalisé sur une ou plusieurs unités de compte, **il n'existe pas de valeurs de transfert minimales exprimées en euros** de la totalité du contrat de l'adhérent. Les valeurs de transfert indiquées ci-dessous sont données à titre d'exemple et ne prennent pas en compte les éventuels versements ou arbitrages ultérieurs.

## ◆ SUPPORT EN EUROS

Pour un versement réalisé sur le fonds en euros, la valeur de transfert est égale au montant revalorisé conformément au point 3 <sup>(6)</sup>.

À titre d'exemple, le tableau ci-après décrit l'évolution, sur les huit premières années, de la valeur de transfert exprimée en euros. Ces valeurs, qui tiennent compte des frais annuels de gestion, ne constituent cependant que des minima auxquels s'ajoute la participation aux bénéfices.

Complétez la colonne 1 du tableau suivant : (A) : part du versement initial brut versée sur le fonds en euros, exprimée en euros

Au terme de l'année	1	2	3	4	5	6	7	8
Cumul des primes brutes	(A) = _____ €	= (A)	= (A)	= (A)	= (A)	= (A)	= (A)	= (A)
Cumul des primes nettes	= (A)	= (A)	= (A)	= (A)	= (A)	= (A)	= (A)	= (A)
Valeurs minimales garanties	= (A) x 0,993200	= (A) x 0,986446	= (A) x 0,979738	= (A) x 0,973076	= (A) x 0,966459	= (A) x 0,959887	= (A) x 0,953360	= (A) x 0,946877

Les valeurs de transfert ci-dessus ne tiennent pas compte des frais de transfert, ni de l'éventuelle quote-part de moins-value qui pourra être constatée par Suravenir sur les actifs représentatifs du fonds en euros du plan (cf. point 10.a <sup>(6)</sup> de la notice) et des frais qui ne peuvent être déterminés lors de l'adhésion.

## ◆ SUPPORTS EN UNITÉS DE COMPTE

Pour un versement réalisé sur les unités de compte, la valeur de transfert exprimée en euros est égale au produit du nombre d'unités de compte détenues par la valeur liquidative de l'unité de compte (UC).

La valeur liquidative retenue pour le calcul en cas de transfert vers un autre PERP est la première valeur déterminée suivant la date de réception par l'assureur de l'acceptation du transfert par l'organisme gestionnaire du contrat d'accueil, sauf cas particulier(s) précisé(s) dans le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DIC), ou, le cas échéant, dans la note détaillée ou, selon le support, dans l'annexe complémentaire de présentation du support concerné.

Dans tous les autres cas (conversion en capital en cas de primo accession à la propriété, conversion en capital de 20 % maximum de la valeur du plan, rachat prévu au point 9 <sup>(6)</sup> de la notice, décès, conversion en rente), la valeur liquidative retenue pour le calcul est la première valeur déterminée après la date de réception par Suravenir de la demande de l'adhérent accompagnée de l'ensemble des pièces justifiant du cas de sortie.

Exemple de calcul au terme de la première année pour un investissement net de frais sur versement(s) représentant 100 parts en début d'année :  
 $100 \times (1 - 0,96 \%) = 99,0400$  UC.

La valeur de transfert de l'UC en euros au terme de la première année est donc de 99,0400 x valeur liquidative de l'UC au 31 décembre.

À titre d'exemple, le tableau ci-après décrit l'évolution, sur les huit premières années, de la valeur de transfert exprimée en nombre d'unités de compte d'un investissement net de frais représentant 100 parts. Ces valeurs de transfert tiennent compte des frais annuels de gestion.

Complétez la colonne 1 du tableau suivant : (C) : part du versement initial brut versée sur les unités de compte, exprimée en euros

Au terme de l'année	1	2	3	4	5	6	7	8
Cumul des primes brutes	(C) = _____ €	= (C)	= (C)	= (C)	= (C)	= (C)	= (C)	= (C)
Cumul des primes nettes	= (C)	= (C)	= (C)	= (C)	= (C)	= (C)	= (C)	= (C)
Nombre d'UC minimal garanti	99,0400	98,0892	97,1475	96,2149	95,2912	94,3764	93,4704	92,5731

Les valeurs de transfert ci-dessus ne tiennent pas compte des frais de transfert, ni de l'éventuelle quote-part de moins-value qui pourra être constatée par Suravenir sur les actifs représentatifs du fonds en euros du plan (cf. point 10.a<sup>(6)</sup> de la notice) et des frais qui ne peuvent être déterminés lors de l'adhésion. Les prélèvements effectués sur la provision mathématique du contrat ne sont pas plafonnés en nombre d'unités de compte.

Pour les supports en unités de compte, Suravenir ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

## DÉCLARATION DE L'ADHÉRENT / INFORMATIONS <sup>(1)</sup>

Je reconnais avoir reçu et pris connaissance de la notice (Réf. 4833-2) comprenant la liste des unités de compte de référence et des caractéristiques principales de chaque support sélectionné dans le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) ou, le cas échéant, dans la note détaillée ou, selon le support, son annexe complémentaire de présentation.

Je reconnais également avoir été informé(e) du fait que les unités de compte ne garantissent pas le capital versé. De ce fait, le risque des placements est assumé par l'adhérent au contrat. Les performances de ces unités de compte doivent donc être analysées sur plusieurs années.

J'accepte d'être informé(e) de la conclusion de mon contrat par remise d'une lettre recommandée sous forme électronique et, sous réserve de la disponibilité des documents en version dématérialisée, de recevoir toute information, convocation, notification ou communication de la part de Suravenir et de l'Association d'Épargne pour la Retraite (AER), relative à mon adhésion au contrat Croissance Avenir PERP (notamment certificat d'adhésion, notice, avis d'opéré, relevés d'information annuels, information intervenant dans le cadre des modifications apportées au contrat décrites en préambule de la notice), déposée par Suravenir ou l'AER au sein de mon espace personnel sur internet et/ou par courriel dans ma messagerie personnelle à l'adresse électronique que j'ai indiquée ci-dessus.

Je suis informé(e) pouvoir renoncer à la présente adhésion pendant 30 jours calendaires révolus à compter de la date à laquelle je suis informé(e) de la conclusion du contrat Croissance Avenir PERP matérialisée par la réception du certificat d'adhésion. Cette renonciation doit être faite par lettre recommandée avec avis de réception adressée à : Suravenir - Service Gestion Vie - 232 rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest cedex 9.

Elle peut être faite selon le modèle ci-après : "Je soussigné(e) (nom, prénom et adresse de l'adhérent) déclare renoncer à l'adhésion au contrat Croissance Avenir PERP que j'ai signé le (\_\_\_\_) et vous prie de bien vouloir me rembourser l'intégralité des sommes versées dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la présente lettre. Je reconnais également être informé(e) que toutes les garanties cessent à la date de réception par Suravenir de la lettre de renonciation. (Date et signature)".

Je demande l'exécution immédiate de mon contrat avant l'expiration du délai de renonciation de 30 jours prévu par l'ordonnance du 6 juin 2005 relative à la vente à distance.

Des données à caractère personnel vous concernant sont collectées et traitées par Suravenir. Cette collecte et ce traitement sont effectués dans le respect de la réglementation applicable à la protection des données. Toutes les données collectées et traitées sont nécessaires pour la conclusion et l'exécution du contrat, et ont un caractère obligatoire. À défaut, le contrat ne peut être conclu, ou exécuté. Vous disposez sur ces données de droits dédiés comme notamment un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité que vous pouvez exercer auprès de : Suravenir - Service Conseil - 232 rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest cedex 9 ou par email : conseilsurav@suravenir.fr.

Vous pouvez vous reporter aux dispositions précontractuelles et contractuelles si vous souhaitez des informations complémentaires.

L'enregistrement de la présente demande est confirmé par un certificat d'adhésion. S'il ne vous était pas parvenu dans un délai d'un mois, nous vous remercions d'en informer Suravenir.

(1) Se reporter au document "Comment remplir votre bulletin d'adhésion ?".

(2) Le critère de résidence fiscale s'apprécie au regard de la réglementation nationale du (des) pays envers lequel (lesquels) vous êtes soumis à une obligation déclarative en matière fiscale. Cette résidence fiscale et les informations correspondantes doivent être déclarées à Suravenir dans le présent document dès lors que la France a conclu avec l'État concerné un accord prévoyant l'échange d'informations en matière fiscale. Suravenir pourra, le cas échéant, de façon automatique ou sur demande, transmettre des informations relatives au contrat et/ou son adhérent et/ou son bénéficiaire à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP) dans le but de satisfaire à ses obligations, notamment dans le cadre de l'échange automatique d'informations, conformément à la réglementation en vigueur.

(3) Se reporter à la Présentation des supports d'investissement de la notice ainsi qu'aux Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) ou, le cas échéant, aux notes détaillées ou, selon le support, à l'annexe complémentaire de présentation remis lors d'un premier investissement sur le support concerné et disponibles auprès de votre intermédiaire.

(4) Votre premier versement aura lieu le mois suivant la validation de votre demande.

(5) Si vous dotez le contrat de versements programmés et de l'option de rééquilibrage automatique, et si les versements programmés s'effectuent sur au moins un support d'investissement présent dans l'option, le montant des versements effectués sur ce support sera pris en compte lors de l'échéance de l'option et pourra provoquer un (des) arbitrage(s).

(6) Tous les points renvoient à la notice.

### LE PRÉSENT BULLETIN ET L'ENSEMBLE DE SES ANNEXES VALENT PROPOSITION D'ASSURANCE.

Fait à : \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature de l'adhérent précédée de la mention "Lu et approuvé"

Adhésion présentée par :  
**EPARGNISSIMO**